Mairie Aubignosc

De: Maurice DUMAS <modumas@hotmail.fr>

Envoyé: samedi 3 avril 2021 11:23

A: plu-aubignosc@mairie-aubignosc.fr
Objet: Modification du PLU projet Malaga

Bonjour,

Habitant d'Aubignosc le Forest je ne peux être favorable à la modification du PLU local dans le secteur de MALAGA dans le but d'implanter une centrale photovoltaïque.

ZNIEFF 2

En effet le projet se situe dans une ZNIEFF de type 2 sur lesquelles les implantations de telles natures sont fortement déconseillées par toutes les instances nationales, régionales et départementales, la cour administrative d'appel de Bordeaux a même refusé l'implantation d'une centrale photovoltaïque dans une ZNIEFF 2 extrait du document :

Plus précisément, la Cour a jugé que le fait que le terrain soit situé « dans un secteur naturel, dépourvu de toutes constructions et qui appartient à un ensemble paysager' Causse et Cévennes', inscrit par l'UNESCO au titre du patrimoine de l'Humanité » et au sein du « Parc naturel régional des Grands Causses dans une zone de patrimoine économique et/ou paysager et dans une ZNIEFF de type II 'Causses du Larzac' » excluait que soit autorisée l'implantation d'un parc photovoltaïque, et ce quand bien même une telle implantation serait possible au regard des règles du PLU applicables. (https://www.lexplicite.fr/un-projet-de-centrale-solaire-au-sol-refuse-sur-le-fondement-de-la-protection-du-caractere-naturel-des-sites/)

Dans les documents de présentation du projet il n'est nullement fait mention de cette zone naturelle

Impact visuel

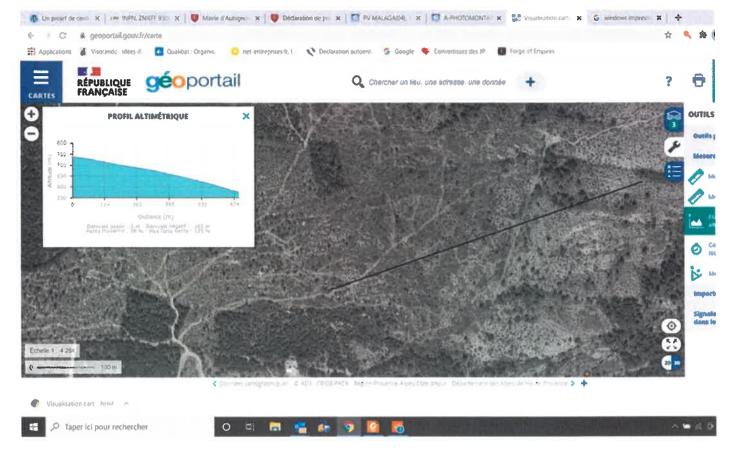
L'impact visuel ainsi que les photomontages joints au projet sous-estiment l'impact considéré comme modéré ce qui ne correspond pas à la réalité.

Les photomontages présentés écrasent les perspectives et minimisent l'impact.

Dans le document de la société RES celle-ci reconnait que « La configuration du secteur d'études sur un plan incliné ne permet pas de mesures paysagères limitant les vues rapprochées », il en est de même pour les vues immédiates Le site choisi est visible depuis de nombreux lieux en particulier sur les crêtes d'Aubignosc très fréquentées par les promeneurs, randonneurs , VTTistes, ... de toutes la région

<u>Implantation</u>

L'orientation et l'implantation sur un flan de montagne EST et dans terrain en pente moyenne de plus de 25% n'est pas idéale ni même recommandée pour l'installation de panneaux



Il existe sur la commune d'autres parcelles communales qui presentent une meilleure orientation et un impact visuel bien moins marqué (parcelles 979 et 1392)qui pourraient acceullir un parc avec un acces certes un peu plus difficille

Conclusion

Ces raisons font que je suis opposé à la modification du PLU pour une implantation de parc photovoltaîque dans ce lieu, je ne suis absolument pas contre le photovoltaïque, la preuve je fais construire une maison sur le Forest équipée de panneaux

D'autres options peuvent être envisagées pour le photovoltaïque soit en individuel, collectif communal, batiment industriel commercial, et bien d'autres friches industrielles

Cordialement

Cathy & Maurice DUMAS Quartier St JOSEPH Le FOREST 04200 AUBIGNOSC

Tél: 06 32 03 80 31